



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-dixième session, Genève, 2002

Deuxième séance

Mardi 4 juin 2002, 10 heures

Présidence de M. Elmiger

RAPPORT DU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT — J'ai le plaisir d'ouvrir la deuxième séance de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Le premier point de notre ordre du jour est le rapport du bureau de la Conférence.

Etant donné que la plénière ne se réunira pas avant le 10 juin, les tâches quotidiennes d'organisation de la Conférence qui lui reviennent devront être assumées par les membres du bureau de la Conférence sur délégation de pouvoirs de la Conférence. C'est pourquoi il est proposé d'octroyer aux membres du bureau de la Conférence les pouvoirs nécessaires jusqu'à la prochaine séance plénière. Y a-t-il des objections à cela? Je n'en vois pas.

En conséquence, je sou mets à votre approbation la délégation de pouvoirs que le Greffier de la Conférence va nous lire.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE — 1. La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue par le présent acte à son Président et à ses trois Vice-présidents le pouvoir de prendre toutes décisions ou d'exercer toutes fonctions qui relèvent de la compétence de la Conférence et concernent toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances plénières, à moins que le bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de cette question.

2. Les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence.

3. La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de notre réunion et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Le PRÉSIDENT — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le rapport du bureau de la Conférence est adopté.

(Le rapport est adopté.)

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT — Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, qui concerne la composition des commissions de la Conférence. Les désignations faites par les groupes pour la composition des commissions figurent dans la liste qui a été mise à votre disposition dans la salle.

S'il n'y a pas d'observations concernant ces documents, je considérerai que ces désignations sont approuvées.

(Les désignations sont approuvées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE (suite)

Le PRÉSIDENT — Le troisième point de notre ordre du jour concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, conformément aux recommandations unanimement formulées par les membres du bureau de la Conférence hier.

Conformément à l'article 76 du Règlement de la Conférence, la Conférence est appelée à adopter les propositions suivantes:

- a) fixer à 5 minutes le temps de parole en séance plénière pour la discussion du rapport du Directeur général et suspendre à cet effet l'article 14, paragraphe 6, du Règlement;
- b) délèguer à la Commission de proposition, en l'autorisant à le délèguer à son tour à son bureau, le pouvoir d'approuver les invitations ne prêtant pas à controverse adressées à des organisations internationales non gouvernementales afin qu'elles soient représentées dans les commissions de la Conférence, et suspendre à cet effet l'application de l'article 4, paragraphe 2, et de l'article 56 du Règlement;
- c) décider, en ce qui concerne la discussion du rapport global, que le nombre d'interventions de chaque orateur en séance plénière ne soit pas limité et qu'au sein de chaque délégation gouvernementale les interventions soient faites soit par le ministre, soit par le délégué gouvernemental, et qu'à cette fin l'application de l'article 12, paragraphe 3, du Règlement soit suspendue; décider également de ne pas appliquer à cette discussion les dispositions relatives à la durée des interventions et de suspendre à cette fin l'application de l'article 14, paragraphe 6, du Règlement; décider enfin de ne pas appliquer à la discussion du rapport global, dans la mesure nécessaire, les dispositions de l'article 14, paragraphe 2, du Règlement relatives à l'ordre dans lequel la parole est accordée aux intervenants;
- d) décider que le Collège électoral gouvernemental soit autorisé à procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration pour la période 2002-2005 par des moyens électroniques, et qu'à cette fin l'application de l'article 52, paragraphes 2 et 3, du Règlement soit suspendue;

- e) décider que les changements dans la composition initiale des commissions soient faits chaque jour sur la base des propositions des trois groupes reçues au secrétariat avant 18 heures, et qu'à cette fin l'application de l'article 9 a) du Règlement soit suspendue.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que ces propositions sont adoptées.

(Ces propositions sont adoptées.)

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE PROPOSITION:
PRÉSENTATION ET ADOPTION

Le PRÉSIDENT — Le quatrième point de notre ordre du jour concerne le premier rapport de la Commission de proposition, qui figure dans le *Compte rendu provisoire n° 4-1*. Je donne la parole à M. Soltanieh, délégué gouvernemental de la République islamique d'Iran, président de la Commission de proposition, afin qu'il vous présente son rapport.

Original anglais: M. SOLTANIEH (délégué gouvernemental, République islamique d'Iran; président de la Commission de proposition) — Je voudrais tout d'abord féliciter M. Elmiger de son élection à la présidence de la Conférence et lui présenter nos meilleurs vœux de succès.

J'ai l'honneur de soumettre à la Conférence le premier rapport de la Commission de proposition, que vous trouverez dans le *Compte rendu provisoire n° 4-1*, et qui reprend un certain nombre de décisions concernant les travaux de la Conférence que je vais maintenant résumer.

La Commission de proposition a décidé que le débat sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général devrait commencer lundi prochain, 10 juin, à 10 heures. La commission a décidé que la liste des orateurs serait close le mercredi 12 juin à 18 heures, dans les conditions habituelles. La commission a également décidé que les élections pour le Conseil d'administration auront lieu le lundi 10 juin.

La Commission de proposition a approuvé les recommandations du Conseil d'administration concernant la discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Elle recommande que ce rapport soit traité indépendamment du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général, lors de deux séances plénières qui y seront entièrement consacrées et qui se tiendront le mercredi 12 juin.

La commission a approuvé un plan de travail général pour les commissions de la Conférence, qui n'a aucune caractère contraignant mais qui permettra aux commissions d'organiser leur travail de façon à tenir compte dans toute la mesure possible des nécessités et des possibilités globales de la Conférence. Ce plan de travail figure dans l'annexe III au rapport de la commission.

J'attire l'attention des membres de la Conférence sur les propositions figurant dans le rapport concernant le quorum, la ponctualité et les négociations au sein des commissions, propositions qui visent toutes à assurer la bonne marche de la Conférence.

S'agissant de la participation aux commissions de la Conférence des Membres qui ont perdu le droit de vote, la Commission de proposition recommande à la Conférence de maintenir la pratique suivie depuis quelque temps selon laquelle les membres gouvernementaux devraient s'abstenir de prétendre à la qualité de membres titulaires des commissions s'ils ne sont pas, à ce moment-là, habilités à voter. La Commission de proposition recommande également à la Conférence que si, pour une raison quelconque, cette pratique n'était pas entièrement respectée, le calcul des coefficients de pondération pour les votes dans les commissions soit effectué sur la base du nombre de membres gouvernementaux titulaires habilités à voter. Le système de vote électronique tient compte de cette pratique.

La commission recommande par ailleurs que diverses organisations internationales non gouvernementales soient invitées à se faire représenter dans certaines des commissions.

La Commission de proposition a également fait des propositions concernant la composition de la Commission de vérification des pouvoirs et du comité de rédaction de la Conférence.

A sa première séance ce matin, la Conférence était saisie d'une proposition de son bureau visant à ce que le Règlement de la Conférence soit suspendu afin de déléguer à la Commission de proposition le pouvoir d'approuver les demandes ne prêtant pas à controverse présentées par certaines organisations internationales non gouvernementales qui souhaitent se faire représenter dans les commissions de la Conférence; la recommandation tendait également à autoriser la Commission de proposition à déléguer ce pouvoir à son bureau.

Sous réserve de l'adoption par la Conférence de cette recommandation au cours de la présente séance, la Commission de proposition a délégué à son bureau le pouvoir d'approuver les demandes ne prêtant pas à controverse présentées par des organisations internationales non gouvernementales souhaitant être représentées dans les commissions de la Conférence.

Enfin, en ce qui concerne le septième point de l'ordre du jour de la Conférence — le retrait de vingt recommandations —, la Commission de proposition recommande à la Conférence d'en renvoyer l'examen à la Commission de proposition, qui présentera un rapport.

Je soumetts à la Conférence ce rapport de la Commission de proposition pour adoption.

Le PRÉSIDENT — S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le rapport de la Commission de proposition est adopté.

(Le rapport est adopté.)

(La séance est levée à 10 h 20.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Deuxième séance</i>	
Rapport du bureau de la Conférence.....	1
Composition des commissions de la Conférence	1
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence (<i>suite</i>)	1
Premier rapport de la Commission de proposition: Présentation et adoption	2
<i>Orateur: M. Soltanieh (président de la Commission de proposition)</i>	